

Prix AACSM-fondation Bénéteau

Règlement

Créé par l'AACMS à l'occasion de la présentation de l'AIMÉE HILDA au NAUTIC 2015, le prix AACSM doté par la Fondation d'entreprise BÉNÉTEAU pour ses trois premières éditions (2016, 2017 et 2018) a pour vocation d'encourager des projets de restauration de canots de sauvetage en mer, exemples du savoir-faire des chantiers navals français et témoins du courage et de l'abnégation des équipages qui les armaient.

Article 1

Le Prix "AACMS-FONDATION BÉNÉTEAU" sera décerné chaque année par un jury composé d'au minimum 10 personnalités du monde maritime et du sauvetage en mer, architectes navals, constructeurs, journalistes de la presse spécialisée, historiens du sauvetage.

Le montant du prix est fixé à 10 000 euros pour chacune des années 2016, 2017, 2018.

Article 2

Pourront être candidats pour présenter un projet les propriétaires ou gestionnaires d'anciens canots de sauvetage ayant travaillé en France et n'assurant plus de façon active le sauvetage en mer.

Les candidats peuvent être privés ou associatifs ou des collectivités locales.

Article 3

Le projet sera jugé sur différents points qui devront être développés :

- État du canot au moment de la candidature.
- Histoire du canot, de la ou des stations qu'il a équipées.
- Histoire des équipages, des opérations de sauvetage.
- Projet de restauration et moyens pour la réaliser.
- Une attention particulière sera portée sur l'authenticité des travaux envisagés (matériaux, mise en œuvre...)
- Soutien de la commune, des collectivités locales (intercommunalités, départements, régions), de mécènes éventuels.
- Projets d'utilisation du canot après rénovation.

Article 4

Remettre son dossier implique pour le candidat de reconnaître que le jury est souverain et que ses décisions ne peuvent faire l'objet d'un appel.

Le jury peut estimer que le prix ne peut être décerné. Dans ce cas le montant intégral du prix sera reporté sur une année suivante.

Article 5

Les dossiers devront être envoyés à l'AACSM au 1, place de la fête 78500 SARTROUVILLE (contact@canotsdesauvetage.com) avec copie pour la Fondation d'entreprise Bénéteau, 29 Boulevard de la Tour-Maubourg 75007 Paris (info@fondation-beneteau.com).

Les photos et documents iconographiques joints au dossier seront libres de droits.

Ils devront parvenir avant le 1er septembre de l'année en cours pour permettre au jury d'obtenir toutes les informations complémentaires qui seraient nécessaires pour prendre une décision, 15 jours avant le Salon Nautique de Paris (NAUTIC) et avertir le lauréat.

Le Prix sera remis officiellement au Salon Nautique de Paris et bénéficiera d'une couverture de presse.

Membres du jury 2016 du prix AACSM

Xavier de la Gorce, Président de la SNSM

Gérard d'Aboville, Président de l'association du Patrimoine Maritime et Fluvial

François Casalis, Vice-président de l'association du Patrimoine Maritime et Fluvial

Christine Lair, Déléguée générale de l'ANEL (Association Nationale des Élus du Littoral)

Sylvie David-Rivièreulx, Chargée de collection plaisance et sports nautiques au Musée National de la Marine

Gwendal Jaffry, Rédacteur en Chef du Chasse-Marée

Yann Mauffret, Chantier du GUIP

Francis Van de Velde, membre du Syndicat Français des Experts Professionnels

Georges Auzepy-Brenneur, Architecte naval

Pierre Katz, Représentant l'AACSM

Patrice Brault, Historien de la SNMS